Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260720-202620JUIL06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du FINISTERE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN

SÉANCE DU 20 JUILLET 2026

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
15	13

Date de la convocation
10 juillet 2026
Date d'affichage
10 juillet 2026

Le 20 juillet 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint-au-Maire ;
Madame PLOUHINEC Émilie, Adjointe-au-Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint-au-Maire ;
Madame FILY Marguerite, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Monsieur LIGAVANT André, Conseiller Municipal ;
Madame KERLOC'H Marie-Christine, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal ;
Monsieur CLAQUIN Mickaël, Conseiller Municipal ;
Madame DUVINAGE Margot, Conseillère Municipale ;
Madame SERGENT Élodie, Conseillère Municipale ;
Monsieur KERNINON Alexandre, Conseiller Municipal.

Absentes excusées :

Madame BOURDON Florence, Conseillère Municipale ;
Madame TRIPET Julie, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Madame FILY Marguerite a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212900088-20260720-202620JUIL06-DE

6 - PARTICIPATION À L'INITIATION À LA LANGUE BRETONNE ANNÉE 2026-2027 – ÉCOLE NOTRE DAME DE LA CLARTÉ

Rapporteur : Emilie PLOUHINEC

Depuis plusieurs années, les élèves des écoles primaires du Finistère peuvent bénéficier de séances d'initiation au breton, à raison d'une heure hebdomadaire par classe.
Ce dispositif est co-financé par le Conseil départemental du Finistère, la commune concernée et la Région Bretagne, en partenariat pédagogique avec l'Inspection académique du Finistère et la Direction de l'Enseignement Catholique du Finistère.
L'école ND de la Clarté a bénéficié de séances depuis l'année scolaire 2024-2025.
Pour l'année scolaire 2026-2027, l'école ND de la Clarté a renouvelé une demande d'intervention. La participation de la commune s'élève à 1 520 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer** une subvention au Conseil départemental du Finistère de 1 520 € pour l'initiation à la langue Bretonne à l'école ND de la Clarté de Beuzec-Cap-Sizun pour l'année scolaire 2026-2027.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 20 juillet 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.

